

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 431 rapportant L'arrêté N° 2111 de décembre 1947

n° 431

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mai 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouvernement Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu arrêté n° 2111 en date du 6 décembre 1947 modifiant et complétant le tarif des droits et taxes perçus par le service des douanes à la Côte française des Somalis: Vu le télégramme officiel n° 00001 du Département en date du 02 janvier 1948.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté n° 3111 du 6 décembre 1917 est rapporté.

Art. 2

—Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 6 décembre 1947, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.H.

SIRIEX